

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1221

24 mai 2013

SOMMAIRE

AG3HR S.à r.l.	58570	Elinoa Invest S.à r.l.	58587
AmTrust Captive Solutions Limited	58578	Endurance Residential Rostock S.à r.l. ...	58570
Amtrust Re 2007 (Luxembourg)	58581	Eris Investment S.à r.l.	58588
AmTrust Re Theta	58605	Essers Luxembourg S.A.	58597
Amwal Ventures S.A.	58582	Evercare Fund	58570
Apple Tree Investments S.à r.l.	58579	Global Hospitality Licensing S.à r.l.	58604
ArcelorMittal Flat Carbon Europe S.A. ..	58578	H.I.G. Luxembourg Holdings 35 S.à r.l. ...	58562
A-R Retail Centers S.à r.l.	58571	HLK Software S.A.	58571
Ascania I S. à r. l.	58606	HSH Nordbank Securities S.A.	58604
Assa Abloy S.à r.l.	58582	JM Consulting & Developments S.A.	58578
Boom S.A.	58587	LCE Allemagne 2 S.à r.l.	58580
BRE/Chestnut Holdco S.à r.l.	58605	LCE Allemagne 3 S.à r.l.	58581
BRE/Chestnut Pledgeco S.à r.l.	58605	Letinvest S.A.	58580
Bureau Economique de Gestion et Holding International - S.A.B.E.G.H.I.N. S.A.	58571	Lux Insulation Operations Holdings S.C.A.	58588
Café du Sud S.à r.l.	58587	Lux-Jardins S.à r.l.	58585
CAMYBA Spf S.A.	58562	Manior S.à r.l.	58579
Cibelux	58586	MC Investments S.à r.l. - S.P.F.	58580
C Personnel	58587	MICHEL Beteiligung S.à r.l.	58602
CVC Capital Partners Investment Un- derwriting S.à r.l.	58562	Mönckebergstraße 2-4 Beteiligung S.à r.l.	58603
db x-trackers	58603	Movilway IP S.à r.l.	58579
De A à Z S.à r.l.	58597	Norama Fund	58598
DIF Infrastructure II PPP Luxembourg S.à r.l.	58602	SIFC Development Holding S.à r.l.	58606
DIF Luxembourg S.à r.l.	58602	WCG SA	58578
E Investment S.A.	58598	Wellness City Group S.A.	58578
		Zavanouille & Co s.à r.l.	58577

CAMYBA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.088.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mars 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mars 2013, LAC/2013/14652, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société "CAMYBA Spf S.A." (en liquidation volontaire), RCS Luxembourg Numéro B 31.088, ayant son siège social à 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée en date du 16 juin 1989 par acte de Maître Emile Schlessler, notaire alors de résidence à 24 novembre 1989. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 novembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2438 du 15 décembre 2009.

La société a été mise en liquidation par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 février 2013, non encore publié au Mémorial C.

La Société a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société resteront conservés durant 5 (cinq) ans après la clôture de liquidation au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013044859/23.

(130054833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

CVC Capital Partners Investment Underwriting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.453.

EXTRAIT

Suite à un déménagement l'adresse de l'associé unique de la Société CVC Capital Partners Finance Limited, est désormais Lime Grove House, Green Street, St. Helier, Jersey JE1 2ST, Iles Anglo- Normandes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 avril 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013044886/14.

(130054598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

H.I.G. Luxembourg Holdings 35 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.377.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second of March,

Before Us, Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Appears:

"H.I.G. Europe Capital Partners, L.P.", a Cayman Islands Limited Partnership having its registered office at P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

The founder is here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "H.I.G. Luxembourg Holdings 35 S.à r.l.".

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The

manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of Euros 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Mr Brendan Dolan, born on April 3, 1973 in Tyrone, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

2) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Mr Ricardo Gomez, born on February 13, 1984 in Barinas, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

3) Is appointed as B manager for an undetermined duration:

Mr Philippe Leclercq, born on May 18, 1968, in Liège, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

4) Is appointed as B manager for an undetermined duration:

Ms Laurence Goblet, born on February 27, 1981, in Malmedy, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

5) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars.

Pardevant Nous, Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

Comparaît:

«H.I.G. Europe Capital Partners, L.P.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Fondateur ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "H.I.G. Luxembourg Holdings 35 S.à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement). Prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à Euros 12,500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales de Euro 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un manager A et d'un manager B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que

défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intermédiaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les 12,500 (douze mille cinq cents Euros) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d' Euros 12,500,- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée:

Monsieur Brendan Dolan, né le 3 avril 1973 à Tyrone, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS, Royaume-Uni.

2) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée:

Monsieur Ricardo Gomez, né le 13 février 1984 à Barinas, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS, Royaume-Uni.

3) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

4) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Laurence Goblet, né le 27 février 1981 à Malmedy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

5) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et R. ARRENSDORFF.

58570

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2013. Relation: LAC/2013/14628. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).
Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045000/395.

(130055097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Evercare Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 138.057.

—
Extrait des décisions du Conseil d'Administration prises par voie de résolution circulaire:

En date du 26 mars 2013, le Conseil d'administration a décidé:

- De prendre note de la lettre de démission de Monsieur Philippe André Natalizzi adressée à la Société en date du 15 mars 2013, pour faire part de sa volonté de démissionner de son poste d'Administrateur avec effet au 31 mars 2013.

- d'accepter la démission de Monsieur Philippe André Natalizzi, avec effet au 31 mars 2013, en sa qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration de la Société.

- de ne pas remplacer Monsieur Philippe André Natalizzi pour le moment.

A l'issue de cette décision, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateur de type A et Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Antoine BÖHLER, Rue des Battoirs 7, CH-1211 Genève 4 Plainpalais, Suisse.

Administrateur de type A:

- Monsieur Franck PAYRAR, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Administrateur de type B:

- Monsieur Didier BENSADOUN, 37 A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013044951/24.

(130054710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Endurance Residential Rostock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.541.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuel qui s'est tenue au siège social de la compagnie le 15 mars 2013

L'assemblée générale a pris note avec effet immédiat du changement d'adresse:

- Ott&Co S.A., société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B46918, représentée par son représentant légal Jean-François OTT, en qualité de gérant;

- Ales Vobruha, gérant de société, avec adresse professionnelle au Palac Archa, Na Porici 26, 110 00 Prague 1, République Tchèque, en qualité de gérant.

Référence de publication: 2013044934/15.

(130054902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

AG3HR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 172.054.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 4 avril 2013, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Kees-Jan Avis, en tant que gérant B de la Société, est constatée avec effet au 29 mars 2013.

- Jean-Marc McLean, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013044783/15.

(130055147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Bureau Economique de Gestion et Holding International - S.A.B.E.G.H.I.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 129.503.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire au siège social de la société en date du 8 avril 2013.

Délibérations

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle, vers L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017.

Il est également porté à la connaissance des tiers:

1. L'adresse de l'administrateur B&H INTERNATIONAL CONSULTING SARL est désormais 30, Dernier Sol L-2543 Luxembourg;

2. L'adresse de l'administrateur DEFLORENNE Frédéric est désormais 30, Dernier Sol L-2543 Luxembourg

3. L'adresse du Commissaire aux comptes FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIÉS SARL est désormais 30, Dernier Sol L-2543 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Monsieur Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2013044834/25.

(130055061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

HLK Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 56, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.518.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013041171/10.

(130051184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

A-R Retail Centers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.261.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of March,

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED,

Apollo Rida Retail LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Division of Corporation of Secretaries of Delaware under number 3768818 and being the owner of twenty nine (29) shares of A-R Retail Centers S.à r.l. (the Shareholder 1),

here represented by Mr Jean-Paul SCHMIT, employee, professionally residing in, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Apollo Rida Retail (EU) LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Division of Corporation of Secretaries of Delaware under number 3768819 and being the owner of twenty five (25) shares of A-R Retail Centers S.à r.l. (the Shareholder 2),

here represented by Mr Jean-Paul SCHMIT, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Apollo Poland Real Estate Co-Investment L.P., a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Division of Corporation of Secretaries of Delaware under number 3766757 and being the owner of fifty five (55) shares of A-R Retail Centers S.à r.l. (the Shareholder 3),

here represented by Mr Jean-Paul SCHMIT, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities; and

Rida Retail Holdings LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Division of Corporation of Secretaries of Delaware under number 3777550 and being the owner of fifteen (15) shares of A-R Retail Centers S.à r.l. (the Shareholder 4 and together with the Shareholder 1, the Shareholder 2 and the Shareholder 3, the Shareholders),

here represented by Mr Jean-Paul SCHMIT, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

The extraordinary general meeting of the Shareholders (the Meeting) was opened by Mr Jean-Paul SCHMIT, employee, with professional address in Luxembourg, acting as chairman of the Meeting (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary of the Meeting Mrs Monique DRAUTH, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer of the Meeting Mrs Nadine MAJERUS, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting has been unanimously approved by the Meeting.

The Chairman then declared and requested the notary to state the following:

I. The appearing parties are the shareholders of A-R Retail Centers S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.261, and having a share capital of twelve thousand four hundred euros (EUR 12,400.-) (the Company), incorporated by a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on May 25, 2005 (the Articles of Association of the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. To amend Article 2 of the Articles of Association of the Company so that it shall read as follows:

« **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes. In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to (or in favour of) companies in which the Company has a participating interest or which form part of the same group of companies as the Company, any support, loans, advances, give guarantees, and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person."

2. To amend Article 12 of the Articles of Association of the Company so that it shall read as follows:

« **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum. The board of managers shall meet at the request any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any meeting of the board of managers.

The board of managers may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Resolutions of the board of managers shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held meeting of the board of managers, and shall bear the date of the last signature.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency."

3. Miscellaneous.

III. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to amend Article 2 of the Articles of Association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to (or in favour of) companies in which the Company has a participating interest or which form part of the same group of companies as the Company, any support, loans, advances, give guarantees, and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person."

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to amend Article 12 of the Articles of Association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The board of managers shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any meeting of the board of managers.

The board of managers may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Resolutions of the board of managers shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held meeting of the board of managers, and shall bear the date of the last signature.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand euro (EUR 1,000.00).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de mars,

par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Apollo Rida Retail LLC, une société à responsabilité limitée (a limited liability company) constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du registre des sociétés de la Division of Corporation of Secretaries of Delaware sous le numéro 3768818, et détenant vingt-neuf (29) parts sociales de A-R Retail Centers S.à r.l. (l'Associé 1), représentée par M. Jean-Paul SCHMIT, salarié, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Apollo Rida Retail (EU) LLC, une société à responsabilité limitée (a limited liability company) constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du registre des sociétés de la Division of Corporation of Secretaries of Delaware sous le numéro 3766819, et détenant vingt-cinq (25) parts sociales de A-R Retail Centers S.à r.l. (l'Associé 2),

représentée par M. Jean-Paul SCHMIT, salarié, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement;

Apollo Poland Real Estate Co-Investment L.P., une société en commandite (a limited partnership) constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du registre des sociétés de la Division of Corporation of Secretaries of Delaware sous le numéro 3766757, et détenant cinquante-cinq (55) parts sociales de A-R Retail Centers S.à r.l. (l'Associé 3),

représentée par M. Jean-Paul SCHMIT, salarié, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement; et

Rida Retail Holdings LLC., une société à responsabilité limitée (a limited liability company) constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du registre des sociétés de la Division of Corporation of Secretaries of Delaware sous le numéro 3777550, et détenant quinze (15) parts sociales de A-R Retail Centers S.à r.l. (l'Associé 4 ensemble avec l'Associé 1, l'Associé 2 et l'Associé 3 les Associés),

représentée par M. Jean-Paul SCHMIT, salarié, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement;

L'assemblée générale extraordinaire des Associés (l'Assemblée) est présidée par Monsieur le président M. Jean-Paul SCHMIT, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg (Monsieur le Président).

Monsieur le Président a désigné comme secrétaire de l'Assemblée Mme Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élu aux fonctions de scrutateur de l'Assemblée, Mme Nadine MAJERUS, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi composé a été unanimement approuvée par l'Assemblée.

Ensuite, Monsieur le Président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I. Les parties comparantes sont les associés de A-R Retail Centers S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.261, et disposant d'un capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12,400.-) (la Société), constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 mai 2005 (les Statuts de la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'Article 2 des Statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la Société juge utile à l'accomplissement de son objet.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux (ou en faveur de) sociétés dans laquelle elle détient une participation, ou à celles qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tous concours, prêts, avances et consentir de garanties et nantir, céder, grever des charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.»

2. Modification de l'Article 12 des Statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est(ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) est(sont) révocable(s) ad nutum.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au

moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion du conseil de gérance, que ce soit avant ou après ladite réunion du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions du conseil de gérance se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le conseil de gérance.

Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Dans les rapports avec les tiers le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.»

3. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT de modifier l'Article 2 des Statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la Société juge utile à l'accomplissement de son objet.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux (ou en faveur de) sociétés dans laquelle elle détient une participation, ou à celles qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tous concours, prêts, avances et consentir de garanties et nantir, céder, grever des charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.»

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier l'Article 12 des Statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est(ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) est(sont) révocable(s) ad nutum.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion du conseil de gérance, que ce soit avant ou après ladite réunion du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions du conseil de gérance se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le conseil de gérance.

Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Dans les rapports avec les tiers le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2013. Relation: LAC/2013/13603. Reçu soixante quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

Référence de publication: 2013042966/343.

(130052738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Zavanouille & Co s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, Reidenerwee.

R.C.S. Luxembourg B 171.000.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013041541/11.

(130050499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

**WCG SA, Société Anonyme,
(anc. Wellness City Group S.A.).**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 147.887.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 28 mars 2013.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2013041533/14.

(130050867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

JM Consulting & Developments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 112.439.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 21 mars 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- JM CONSULTING & DEVELOPMENTS S.A., dont le siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, a été dénoncé en date du 30 mars 2009, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RC B 112439.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Martine LEYTEM, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Aziza GOMRI

Liquidateur

Référence de publication: 2013045894/17.

(130055772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

ArcelorMittal Flat Carbon Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 2.050.

Le Conseil d'administration lors de sa réunion du 13 décembre 2012, a pris acte de la démission de Monsieur Willie Smit, administrateur démissionnaire, avec date d'effet au 1^{er} février 2013. Dès lors, Monsieur Willie Smit n'est plus membre du Conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Référence de publication: 2013045919/12.

(130056058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

AmTrust Captive Solutions Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.679.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 9 avril 2013

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale reconduit le mandat des Administrateurs suivant:

- M. Lambert SCHROEDER
- M. Stephen UNGAR
- M. Jeremy CADLE
- M. Peter NORRIS

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2013.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale nomme KPMG Luxembourg S.à.r.l. comme Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2013.

AmTrust Captive Solutions Limited

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013045915/20.

(130056317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Apple Tree Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.489.

Il résulte du contrat de cessions de parts du 21 décembre 2012 que la société FAcTS Services S.A. transfère la totalité de ses parts sociales qu'elle détient dans la Société de la façon suivante;

- 12 500 à la société Apple Tree Partners IV, L.P. (Limited partnership) enregistrée au Registre de Commerce des îles Caïmans sous le numéro 68204, ayant son siège social au 1, South Church Street, Uglan House, KY1-1104 Grand Caïman, îles Caïmans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013045918/14.

(130056726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Movilway IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 156.447.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale de l'associé unique du 3 avril 2013 que les gérants suivants:

- Monsieur Alejandro CRASNY et
- Monsieur José Luis RIERA ANDRES;

ont démissionné de leur mandat de gérants de catégorie A.

La société Movilway, S.L., domiciliée au 17, Calle José Silva, 28043 Madrid, Espagne et enregistrée au Registro Mercantil de Madrid sous le numéro M-488.398, a été nommée gérant de catégorie A avec effet au 15 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

Représentée par Matthijs BOGERS

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013046271/20.

(130056610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Manior S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.075,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 81.652.

—
Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des associés suivants:

- La société PA BE 1 S.A. (R.C.S. Luxembourg B 48.327) ayant son siège social au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- La société LUDO S.A. (R.C.S. Luxembourg B 80.935) ayant son siège social au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- La société Rigel Luxembourg S.A. (R.C.S. Luxembourg B 80.944) ayant son siège social au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- La société MIRAR S.A. (R.C.S. Luxembourg B 81.543) ayant son siège social au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANIOR S.à r.l.

Référence de publication: 2013046276/19.

(130056119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

MC Investments S.à r.l. - S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 172.750.

Suite à la cession de parts survenue le 19 mars 2013, M. Charles Meyer, résidant à 1, rue Dicks, L-7221 Bereldange, l'associé unique de la Société, a cédé 100 parts sociales constituant l'intégralité du capital social de la Société, à Taillon Investments LTD, une société commerciale, ayant son siège social à Morgan & Morgan Building, Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du «Registrar of Corporate Affairs» des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1759544.

Par conséquent, Taillon Investments LTD devient l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MC Investments S.à r.l. - S.P.F.

Un mandataire

Référence de publication: 2013046286/18.

(130056351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Letinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.508.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 09 avril 2013

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Monsieur GALIONE Goiacchino, expert-comptable, né le 04.01.1982 à La Louvière (Belgique), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

LETINVEST S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2013046247/17.

(130056033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

LCE Allemagne 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.025.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 9 avril 2013:

- La démission de Claire Théobald en tant que gérant A de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- En Lee, née le 31 octobre 1982 à Singapour, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013046235/14.

(130056054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

LCE Allemagne 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.306.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'Associé unique en date du 9 avril 2013:

- La démission de Claire Théobald en tant que gérant A de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- En Lee, née le 31 octobre 1982 à Singapour, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élue nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013046236/14.

(130056053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Amtrust Re 2007 (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 25.267.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 9 avril 2013

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

- Monsieur Stephen UNGAR
- Monsieur Jeremy CADLE
- Monsieur Lambert SCHROEDER
- Monsieur Peter NORRIS

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

KPMG Luxembourg S.à.r.l.

9, Allée Scheffer

L-2520 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Pour la société AMTRUST Re 2007 (Luxembourg)

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013045940/26.

(130056319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Amwal Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 137.772.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 5 avril 2013, à 10h00.

Délibérations

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

Il est également porté à la connaissance des tiers:

1. L'adresse de l'administrateur B&H INTERNATIONAL CONSULTING SARL est désormais le 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg.

2. L'adresse de l'administrateur BOULANGER Isabelle est désormais le 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg.

3. L'adresse de l'administrateur DEFLORENNE Frédéric est désormais le 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg.

4. L'adresse du Commissaire aux comptes FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES SARL est désormais le 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Frédéric DEFLORENNE

Référence de publication: 2013045942/24.

(130056089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Assa Abloy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 16.798.750,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.858.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

IN THE YEAR TWO THOUSAND THIRTEEN,

ON THE FIFTEENTH DAY OF MARCH.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ASSA ABLOY Kredit AB, a company governed by the laws of Sweden, with registered office at 90, Klarabergsviadukten, 111 64 Stockholm, Sweden and registered with the Swedish Registration Office of Stockholm under number 556047-9148 (the "Shareholder"),

hereby represented by Société Européenne de Banque, société anonyme, L-1724 Luxembourg, Boulevard du Prince Henri n° 19-21,

by virtue of a proxy given on March 14th, 2013,

itself represented by Mrs Emanuela CORVASCE and Mr Luca CHECCHINATO, both employee, residing professionally in Luxembourg.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of ASSA ABLOY S.à r.l. in liquidation, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of SEK 16,798,750.-, with registered office at 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 26 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 March 2005 number 221, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 104.858 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were amended for the last time following a deed of the undersigned notary on 30 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on January 18, 2013, number 128.

The Company has been dissolved and its liquidation has been pronounced by a deed of the undersigned notary on February 6, 2013, not yet published in the Mémorial C.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Presentation and approval of the report of the auditor to the liquidation;
2. Discharge given to the liquidator and the auditor to the liquidation;
3. Discharge given to the Managers in office until the date of the liquidation;
4. Decision for the payment of the final liquidation surplus if any;
5. Closing of the liquidation;
6. Determination of the place where the Company's documents and vouchers are to be kept during the five years following the closing of the liquidation;
7. Miscellaneous.

After these statements, the appearer as sole shareholder of said Company; acting instead of a general meeting, adopts the following resolutions:

First resolution

After having heard the report of the auditor to the liquidation, Benoy Kartheiser Management S.à.r.l., a company with registered office in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon (R.C.S. Luxembourg B 33849), concerning the examination of the work of the liquidator and the liquidation accounts, the sole Shareholder approves the auditor's report to the liquidation.

Second resolution

The sole Shareholder grants full discharge to the liquidator of the Company and to the auditor of the liquidation for their respective mandate.

Third resolution

The sole Shareholder grants full discharge to the Managers for their mandate until the date of the liquidation.

Fourth resolution

The sole Shareholder decides to mandate the liquidator being Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (RCS Luxembourg B 156455), to take all steps necessary and appropriate in relation to post liquidation expenses and in relation to the distribution of any liquidation surplus.

Fifth resolution

The sole Shareholder resolves to close the liquidation of the company ASSA ABLOY S.à r.l., en liquidation, which will cease to exist.

Sixth resolution

The sole Shareholder resolves that the documents, vouchers and records of the Company will be retained for a period of five years following the liquidation of the Company, in L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,100.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE,
LE QUINZE MARS.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ASSA ABLOY Kredit AB, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Suède, ayant son siège social au 90, Klarabergsviadukten, 111 64 Stockholm, Suède et immatriculée au Registre des Sociétés de Stockholm sous le numéro 556047-9148 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Société Européenne de Banque, société anonyme, L-1724 Luxembourg, Boulevard du Prince Henri n° 19-21,

aux termes d'une procuration donnée le 14 mars 2013,

elle-même représentée par Madame Emanuela CORVASCE et Monsieur Luca CHECCHINATO, tous deux employés, résidant professionnellement à Luxembourg.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société ASSA ABLOY S.à.r.l. en liquidation, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de SEK 16.798.750,-, ayant son siège social au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 26 novembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 mars 2005, numéro 221 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104858 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 30 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 janvier 2013, numéro 128.

La société a été dissoute et sa mise en liquidation a été prononcée par acte du notaire soussigné du 6 février 2013, non encore publié.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
3. Décharge à donner aux Gérants pour leur mandat jusqu'au jour de la mise en liquidation;
4. Décision pour le paiement du décompte de liquidation et du surplus éventuel;
5. Clôture de liquidation;
6. Détermination de l'adresse où les documents et comptabilité de la société seront gardés durant cinq ans après la clôture de la liquidation.
7. Divers.

A la suite de ces constatations, la comparante, étant la seule associée, représentée comme indiqué ci-avant, agissant au lieu d'une assemblée générale, déclare prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu le rapport du commissaire à la liquidation Benoy Kartheiser Management S.à.r.l., une société ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon (R.C.S. Luxembourg B 33849) concernant l'examen du travail du liquidateur et les comptes de liquidation, l'associé unique approuve le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique accord décharge entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'associé unique donne pleine et entière décharge aux gérants de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'associé unique donne pouvoir au liquidateur à savoir Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (RCS Luxembourg B 156455), pour prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées en relation avec les frais relatifs aux opérations post liquidation et en relation avec la distribution de tout éventuel surplus de liquidation.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de clôturer la liquidation de la société ASSA ABLOY S.à.r.l., en liquidation, qui cessera d'exister.

Sixième résolution

L'associé unique décide que les documents et pièces comptables de la Société seront conservés pour une période de cinq ans suivant la liquidation de la Société à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.100,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la mêmes partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. CORVASCE, L. CHECCHINATO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 mars 2013. Relation: RED/2013/416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 mars 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013040928/154.

(130050598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Lux-Jardins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4808 Rodange, 142, Chemin de Brouck.

R.C.S. Luxembourg B 74.362.

L'an deux mille treize, le dix-huit mars.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Madame Raba KORAC, femme au foyer, née à Resnik/Bijelo-Polje, ex-Yougoslavie, le 12 juillet 1965 (Matricule 1965 0712 601), et,

2.- Monsieur Muzafer KORAC, jardinier, né à Novi Pazar, ex-Yougoslavie, le 28 mai 1963 (Matricule 1963 0528 499), demeurant ensemble à L-4808 Rodange, 142, Chemin de Brouck.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée dénommée LUX-JARDINS S.à r.l. avec siège social à L-4558 Differdange, 10, rue des Fours,

constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 février 2000, publié au Mémorial C no 383 du 27 mai 2000 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Tom METZLER en date du 12 janvier 2009, publié au Mémorial C no 290 en date du 10 février 2009.

Lesquels associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et dont ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et ils prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide de transférer le siège social à Rodange.

2.- Suite à la résolution qui précède le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Rodange.» (...)

3.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-4808 Rodange, 142, Chemin de Brouck.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Korac, Korac, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mars 2013. Relation: EAC / 2013 / 3841. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013041282/38.

(130050614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Cibelux, Société Anonyme.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 10-12, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 167.364.

L'an deux mille treize, le dix-huit février;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "CIBELUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-8008 Strassen, 261, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167364 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 719 du 19 mars 2012, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Strassen à L-4361 Esch-sur-Alzette, 10-12, Avenue du Rock n'Roll, et modification afférente de la première phrase de l'article 4 des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Strassen à L-4361 Esch-sur-Alzette, 10-12, Avenue du Rock n'Roll, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4. (Première phrase).** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg)."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent quarante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2013. LAC/2013/8673. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013041043/54.

(130050934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Café du Sud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 15, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 90.544.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013041014/12.

(130050601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Boom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 120.019.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013040978/11.

(130050522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

C Personnel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.681.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/03/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013040991/12.

(130050778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Elinoa Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 165.115.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 19 février 2013 que:

1. La démission de Monsieur Benoît BAUDUIN, gérant de classe B de la Société a été acceptée, et ce avec effet immédiat.
2. La démission de Monsieur Alexey ALYAKIN, gérant de classe A de la Société a été acceptée, et ce avec effet immédiat.
3. Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) et demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été nommé gérant de classe A de la Société pour une durée illimitée et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045498/19.

(130055527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Eris Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.216.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 5 avril 2013, que l'associé unique de la Société, BRE/ Europe 6NQ S.à r.l. a transféré la totalité des 750 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) BREDS Europe 1 NQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et pas encore inscrit immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, 750 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. BREDS Europe 1 NQ S.à r.l. 750 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013045509/19.

(130055712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Lux Insulation Operations Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 176.372.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-sixth day of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Lux Insulation Management S.à r.l. and Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167034, and

- Lux Insulation Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD sixteen thousand three hundred and twenty (USD 16.342,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166915,

both here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 2013.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a partnership limited by shares:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a partnership limited by shares under the name of "Lux Insulation Operations Holdings S.C.A.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles) and by any securityholders' agreement which may be entered into from time to time among the shareholders.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of

such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad. Without limiting the generality of the foregoing, the Company may do all or any of the following acts and things, subject always to the provisions of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time among the shareholders.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Manager (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at forty five thousand United States Dollars (USD 45,000.00) represented by:

- four million four hundred ninety nine thousand nine hundred (4,499,900) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares),

- one hundred (100) management shares (hereinafter, the Management Shares), all fully paid up and with a nominal value of one cent of United States Dollar (USD 0.01) each.

Any share premium paid on top of the nominal value of any Ordinary Share, and Management Shares shall be attached and shall always remain attached to the share in respect of which it has been paid, and shall be reimbursed or otherwise distributed solely to the owner of such share of at the time of such reimbursement or distribution, who shall have exclusive rights thereto.

The Management Shares shall be held by Lux Insulation Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD sixteen thousand three hundred forty two (USD 16,342.00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166915, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase at any time its own shares within the limits set by the Law, the Articles and by any securityholders' agreement which may be entered into from time to time among the shareholders. The Management Shares are and shall remain a registered share.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 13 of the Articles, and subject always to the provisions of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time among the shareholders.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Any Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

Any Ordinary Share with all attached share premium (if any), is freely transferable, subject always to the provisions of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time among the shareholders.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Title III. Management

Art. 10. The Company is managed by the Manager.

The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the shareholders.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board as provided for in Article 14 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 11. In dealing with third parties, the Manager shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article and the provisions of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time among the shareholders shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles or by any securityholders' agreement which may be entered into from time to time among the shareholders to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board shall fall within the competence of the Manager.

Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

The Manager shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected among the members of its management body or not, either shareholders of the Company or not.

Art. 12. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers, directors, officers or executives of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other company or firm. Any director, manager, officer or executive of the Manager who serves as a director, manager, associate, officer, executive or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Title IV. General Meeting of shareholders

Art. 13. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided in the Articles, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board or as provided in any securityholders' agreement which may be entered into from time to time among the shareholders. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares, provided, however, that all shares are registered shares.

The annual general meeting of the shareholders shall be held on the second Monday of the month of June at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Subject to the approval of the Manager, the Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law, as amended, unless the Articles or any securityholders' agreement which may be entered into from time to time among the shareholders provide differently.

Title V. Supervisory board

Art. 14. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted

by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of association, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one year. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of April and ends on the thirty-first of March of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established by the Manager who also prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company, subject always to the provisions of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time among the shareholders.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by the Law, the Articles and the provisions of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time among the shareholders.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the provisions of Article 17, except those related to the legal reserve.

Title VIII. General provision

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law and of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time among the shareholders for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on March 31, 2014.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the four million five hundred thousand (4.500.000) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Lux Insulation Management S.à r.l. and Partners S.C.A., prenamed	4,499,900 Ordinary Shares	USD 44,999.00
Lux Insulation Management S.à r.l., prenamed	100 Management Shares	USD 1.00
Total:	4,500,000	USD 45,000.00

The amount of forty five thousand United States Dollars (USD 45,000.00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.00).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Resolutions of the shareholders

The shareholders have unanimously taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board until the annual general meeting to be held in 2014:

- Mr. Stephane Bourg, born on October 20, 1973 in Nantes, France, having his professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. David Mezzanotte JR, born on December 22, 1954 in West Virginia, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;
- Mr. Doug Werking, born on August 2, 1962 in Arizona, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

2. The address of the Company is fixed at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Lux Insulation Management S.à r.l. and Partners S.C.A., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167034, et

- Lux Insulation Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de seize mille trois cent quarante-deux Dollars Américain (USD 16.342,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166915,

toutes deux ici représentées par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en février 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «Lux Insulation Opérations Holdings S.C.A.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts) et tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu à tout moment entre tous les actionnaires de la Société.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Sans limiter les généralités qui précèdent, la Société peut faire tout ou partie des actes suivants, toujours sous réserve du respect des dispositions de tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à quarante-cinq mille Dollars Américain (USD 45.000,00) représenté par les actions suivantes:

- quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (4.499.900) actions ordinaires (ci-après, les Actions Ordinaires)

- cent (100) actions de commandité (ci-après les Actions de Commandité),

toutes entièrement payées et avec une valeur nominale chacune d'un cent de Dollar Américain (USD 0,01).

Toute prime d'émission versée en plus de la valeur nominale de toute Action Ordinaire, ou de toute Action de Commandité, devra être attachée et devra toujours demeurer attachée à l'action pour laquelle ladite prime a été payée, et sera remboursable ou distribuable exclusivement au détenteur de ces actions au moment du remboursement ou de la distribution, ce-dernier disposant de droits exclusif sur cette prime.

Les Actions de Commandité sont détenues par Lux Insulation Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de seize mille trois cent quarante-deux Dollars Américain (USD 16.342,00) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166915, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimité et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter à tout moment ses propres actions dans les limites prévues par la Loi, les Statuts ainsi que tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société. Les Actions de Commandité sont et doivent rester des actions enregistrées.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 13 des Statuts et toujours sous réserve du respect des dispositions de tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société.

Art. 7. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Toute Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Toute Action Ordinaire ainsi que la prime d'émission lui étant attachée est librement transférable, toujours sous réserve du respect des dispositions de tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un des actionnaires.

Titre III. Administration

Art. 10. La Société est gérée par le Gérant.

Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'Article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion simples ou urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article ainsi que les dispositions de tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou bien au Conseil de Surveillance ou la Loi, les Statuts ou tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société relèvent de la compétence du Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représentée par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Le Gérant a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi les membres de son propre organe de gestion ou non, actionnaires de la Société ou non.

Art. 12. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Titre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires devra être convoquée par le Gérant ou le Conseil de Surveillance ou tel que cela aura été prévu par tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par une convocation donnée par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives, sous réserve, toutefois, que toutes les actions soient nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures CET, au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Les Statuts pourront être modifiés à tout moment, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi, telle que modifiée, à moins que les Statuts ou tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société, n'en disposent autrement.

Titre V. Conseil de surveillance

Art. 14. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un an. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance élit un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut être outrepassée par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus préalablement par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont inscrites dans des procès verbaux signés par le président de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président de la réunion ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront la preuve qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'exercice social commence le premier avril et se termine le trente et un mars de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant, qui prépare aussi un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société, toujours sous réserve du respect des dispositions de tout pacte d'actionnaires qui pourrait avoir été conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société. Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application des dispositions de l'Article 17 à l'exception de celles relatives à la réserve légale.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi ou à tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 Mars 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (4.499.900) actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Action	Libération
Lux Insulation Management S.à r.l. and Partners S.C.A.,prénommé	4.499.900 Actions de Préférence	USD 44.999,00
Lux Insulation Management S.à r.l., prénommé	100 Actions de Commandité	USD 1,00
Total:	4.500.000	USD 45.000,00

Le montant de quarante-cinq mille Dollars Américain (USD 45.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (EUR 2.000,00).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Décisions des actionnaires

Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2014:

- M. Stéphane Bourg, né le 20 octobre 1976 à Nantes, France, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. David Mezzanotte JR, né le 22 décembre 1954 en Virginie Occidentale, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, États-Unis d'Amérique;

- M. Doug Werking, né le 2 août 1962 en Arizona, États-Unis d'Amérique ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, États-Unis d'Amérique.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 28 mars 2013. Relation EAC/2013/4303. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013045087/467.

(130055137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

De A à Z S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5950 Itzig, 4, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 166.928.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2013

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 mars 2013 au siège de la société:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission comme gérant technique de Monsieur SHALA Enver, salarié, demeurant à L-1331 Luxembourg, 49 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, né le 08.09.1970 à DECAN (Yougoslavie).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer pour une durée indéterminée comme gérant technique Monsieur FRANKARD Guy, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 98 route d'Arlon, né le 18.05.1962 à Steinfort.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013045481/21.

(130055409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Essers Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, 1B, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 63.788.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 6 novembre 2012

L'an deux mille douze, le six novembre, à onze heures, les actionnaires de ta société ESSERS LUXEMBOURG S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

1) Les actionnaires, constatant que les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué (et président du conseil) sont arrivés à échéance, décident de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de 6 années. Sont ainsi réélus,

- aux postes d'administrateurs:

* La société de droit belge H. ESSERS & ZONEN N.V. ayant son siège social à B-3600 Genk, 4, Transportlaan (Belgique), n° d'entreprises 0401 296 720, représentée par Monsieur Noël ESSERS, demeurant à Hechtel-Eksel (Belgique),

* Monsieur Noël ESSERS, administrateur de sociétés, demeurant à B-3941 Hechtel-Eksel, 26, Overpeltlaan,

* La société de droit belge BRANDO, ayant son siège social à B-3600 Genk, 4, Transportlaan (Belgique), n° d'entreprises 0465554468, et dont le gérant est la société de droit belge Man@TheWheel, ayant son siège social à B-3941 Hechtel-Eksel, 32, Geerstraat (Belgique), n° d'entreprises 866999959, elle-même représentée par son gérant Monsieur Noël ESSERS, demeurant à Hechtel-Eksel (Belgique).

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2018 et devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2017.

- Est réélu aux postes d'administrateur-délégué et de président du conseil:

Monsieur Noël ESSERS, administrateur de sociétés, demeurant à B-3941 Hechtel-Eksel, 26, Overpeltlaan.

Sont mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2018 et devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2017.

2) Le mandat du commissaire aux comptes

Fiduciaire CABEXCO SARL, ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon (RCS Luxembourg B 139.890)

étant arrivé à échéance, les actionnaires décident de le renouveler jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2018 et devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2017.

Contern, le 06.11.2012.

Référence de publication: 2013045529/33.

(130055745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

E Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 117.256.

Par résolutions signées en date du 22 mars 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Simon Barnes, avec adresse professionnelle au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat d'administrateur, avec effet au 2 avril 2013;

2. acceptation de la démission de Mirko Dietz, avec adresse professionnelle au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat d'administrateur, avec effet au 2 avril 2013;

3. acceptation de la démission de Ganash Lokanathen, avec adresse professionnelle au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat;

4. nomination de Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur, avec effet au 2 avril 2013 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

5. nomination de Sandra Legrand, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur, avec effet au 2 avril 2013 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

6. nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013045495/26.

(130055558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Norama Fund, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.064.

In the year two thousand and thirteenth on the twelfth day of March.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of the general partner of "Norama Fund", a société en commandite par actions, with registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 171 064 (hereafter the Company),

pursuant to the resolutions taken by the board of managers of the Company's general partner (the General Partner) on March 12th, 2013 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the board of managers of the General Partner pursuant to the Resolutions, has requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on August 21st, 2012 published, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 2386 dated on September 25th, 2012.

2. Article 6 of the Articles of Incorporation reads as follows:

" 6.1. The issued and subscribed share capital of the Company is set at two million four hundred thousand Swedish krona (SEK 2,400,000.-) divided into two thousand three hundred ninety-nine (2,399) Ordinary Shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-) each held by the Ordinary Shareholders (the "Ordinary Shares"), and one (1) General Partner's Share held by the General Partner with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-).

6.2. The authorised capital is fixed at one billion one thousand Swedish krona (EUR 1,000,001,000.-) consisting of one million (1,000,000) Ordinary Shares with a par value of one hundred Swedish krona (SEK 1,000.-) per Share and one (1) General Partner's Share with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-). Shares issued in the context of the authorised capital will be issued at a price being the highest of the par value per Share of the relevant Class or the par value per Share of the relevant Class increased by the difference between the net asset value per Share of the relevant Class and the par value per Share of the relevant Class.

6.3. The General Partner is authorised within the limits set forth herein to (i) realise any increase of the share capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner, (ii) determine the place and date of the Closing or the successive Closings, the issue price, the terms and conditions of the subscription and payment for the new Shares and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the existing Shareholders at the moment of the new issue, as fully described in the Memorandum.

6.4. This authorisation is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by decision of the General Meeting.

6.5. The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of the issue of new Shares under the authorised capital.

6.6. Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Companies Law, this Article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorised and empowered by the General Partner for this purpose.

6.7. The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting adopted at the Special Majority.

6.8. The General Partner may issue further authorised Shares of the Company within the authorised capital without granting any preferential subscription rights to the existing Shareholders.

6.9. The General Partner may establish a share premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares of any Class which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders of whatever Class in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve. "

3. The board of managers of the General Partner, in the Resolutions aforesaid, resolved to:

(i) increase within the limits of the authorised share capital, the Company's nominal share capital of six million Swedish krona (SEK 6,000,000.-) to raise it from its current level of two million four hundred thousand Swedish krona (SEK 2,400,000.-) to eight million four hundred thousand Swedish krona (SEK 8,400,000.-) by issuing six thousand (6,000) new ordinary shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-), (the New Ordinary Shares) to such subscriber as referred to in the Resolutions (the Subscribers), the New Ordinary Shares having been subscribed for and fully paid up in cash by the Subscribers as detailed in the Resolutions.

(ii) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3(5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and the Articles, the preferential rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Ordinary Shares, and

(iii) appoint and empower, with full power of substitution, Virginie PIERRU, prenamed, to appear as the representative of the board of managers of the General Partner before the undersigned notary to record the increase of share capital of the Company so effectuated in notarial form, to amend the first paragraph of Article 6.1. of the Articles and to do any formalities and to take any actions which may be necessary and proper in connection therewith.

4. All the six thousand (6,000) New Ordinary Shares have been subscribed and fully paid up by contribution in cash by the Subscribers designated in the Resolutions, the six million Swedish krona (SEK 6,000,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who states it.

5. The contribution in cash so made in an amount of six million Swedish krona (SEK 6,000,000.-) to the Company is allocated to the nominal share capital account of the Company, discharge is given to the General Partner to amend the register of Shareholders following the predicted increase in capital.

6. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital, the first paragraph of Article 6.1 of the Articles is amended so as to have the following wording:

" **6.1.** The issued and subscribed share capital of the Company is set at eight million four hundred thousand Swedish krona (SEK 8,400,000.-) divided into eight thousand three hundred ninety-nine (8,399) Ordinary Shares with a par value

of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-) each held by the Ordinary Shareholders (the "Ordinary Shares"), and one (1) General Partner's Share held by the General Partner with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-)."

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand nine hundred seventy two euro (EUR 1,972.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le douze mars.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du conseil de gérance de l'associé commandité de «Norama Fund», une société en commandite par actions avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171 064 (ci-après la Société),

conformément aux résolutions prises par le conseil de gérance de l'associé commandité de la Société (l'Associé Commandité) en date du 12 mars 2013 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentant le conseil de gérance de l'Associé Commandité de la Société conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2386 du 25 septembre 2012.

2. L'article 6 des Statuts a la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à deux millions quatre cent mille couronnes suédoises (SEK 2.400.000.-), divisé en deux mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (2.399) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1,000.-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires, et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1,000.-), détenue par l'Associé Commandité.

6.2. Le capital autorisé est fixé à un milliard et mille couronnes suédoises (EUR 1.000.001.000) représenté par dix millions (10.000.000) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (EUR 1,000.-) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 100.-). Les Actions émises dans le cadre du capital autorisé seront émises à la plus élevée de la valeur nominale par Action de la Classe concernée ou la valeur nominale par Action de la Classe concernée augmentée de la différence entre valeur nette d'inventaire par Action de la Classe concernée et ladite valeur nominale.

6.3. L'Associé Commandité est autorisé, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par l'Associé Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles Actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des Actions nouvelles et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants au moment de la nouvelle émission, de la manière décrite dans le Mémorandum.

6.4. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de cet acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, et pourra être renouvelée par une décision de l'Assemblée Générale.

6.5. L'Associé Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des Actions représentant tout ou partie de l'émission d'Actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

6.6. A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi sur les Sociétés, le présent article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par l'Associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par l'Associé Commandité.

6.7. Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Spéciale.

6.8. L'Associé Commandité est autorisé à émettre de nouvelles Actions autorisées de la Société dans les limites du capital autorisé, sans réserver de droits de souscription préférentiel aux Actionnaires existants.

6.9. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions de toute Classe que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux Actionnaires de toute Classe ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

3. Le conseil de gérance de l'Associé Commandité, dans ses Résolutions précitées, a décidé:

(i) d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de six millions de couronnes suédoises (6.000.000,- SEK), pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent mille couronne suédoises (2.400.000,-SEK) à huit millions quatre cent mille couronnes suédoises (8.400.000,-SEK) par l'émission de six mille (6.000) actions ordinaires, avec valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000,-SEK) chacune (les Nouvelles Actions Ordinaires) aux souscripteurs désignés dans les Résolutions (les Souscripteurs), les Nouvelles Actions Ordinaires ayant été souscrites et entièrement libérées par les Souscripteurs comme il est décrit dans les Résolutions,

(ii) de supprimer, dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et aux Statuts, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants concernant les Nouvelles Actions, et

(iii) de nommer et de mandater, avec pouvoir de substitution, Virginie PIERRU, prénommée, pour représenter le conseil de gérance de l'Associé Commandité devant le notaire instrumentant afin d'acter l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée, de modifier le premier alinéa de l'article 6.1 des Statuts et d'effectuer toutes les formalités et de prendre toutes les mesures jugées nécessaires et appropriées dans le cadre de cette augmentation de capital.

4. Toutes les six mille (6.000) Nouvelles Actions Ordinaires ont été souscrites et entièrement libérées en espèces par les Souscripteurs désignés dans les Résolutions, six millions de couronnes suédoises (6.000.000,-SEK) sont à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate.

5. L'apport en espèces d'un montant de six millions couronnes suédoises (6.000.000,-SEK) est porté au compte capital social de la Société, décharge est donnée à l'Associé Commandité de modifier le registre des Actionnaires suite à la prédite augmentation de capital.

6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, le premier alinéa de l'article 6.1 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à huit millions quatre cent mille couronnes suédoises (SEK 8.400.000,-), divisé en huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (8.399) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires, et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000,-), détenue par l'Associé Commandité.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille neuf cent soixante-douze euros (1.972,-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13/03/2013. Relation: LAC/2013/11625. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 02/04/2013.

Référence de publication: 2013043235/190.

(130052330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

DIF Infrastructure II PPP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 156.216.

Le siège de La Société est transféré du 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg à partir du 1^{er} avril 2013.

Le siège de DIF Management Luxembourg S.à r.l. en tant de gérant de La Société est transféré du 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg à partir du 1^{er} avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIF Infrastructure II PPP Luxembourg S.à r.l.

DIF Management Luxembourg S.à r.l.

Gérant

Référence de publication: 2013044900/16.

(130055004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

DIF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 118.915.

Le siège de La Société est transféré du 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg à partir du 1^{er} avril 2013.

Le siège de DIF Management Luxembourg S.à r.l. en tant de gérant de La Société est transféré du 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg à partir du 1^{er} avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIF Luxembourg S.à r.l.

DIF Management Luxembourg S.à r.l.

Gérant

Référence de publication: 2013044903/16.

(130054799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

MICHEL Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 160.008.

Auszug aus dem Schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 08 April 2013

Aufgrund eines schriftlichen Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 08. April 2013 hat es folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft gegeben:

- Herr Daniel Kranz wurde mit Wirkung zum 08. April 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.
- Herr Dr. Thomas Goergen wurde mit Wirkung zum 08. April 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.
- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 08. April 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.
- Herr Johannes Haecker, geboren am 01. November 1967 in München (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 08. April 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.
- Herr Achim Mattes, geboren am 29. April 1978 in Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 08. April 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2013046293/22.

(130055971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Mönckebergstraße 2-4 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 165.932.

Auszug aus dem Schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 08. April 2013

Aufgrund eines schriftlichen Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 08. April 2013 hat es folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft gegeben:

- Herr Daniel Kranz, wurde mit Wirkung zum 08. April 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.
- Herr Dr. Thomas Goergen, wurde mit Wirkung zum 08. April 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.
- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde als neuer gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 08. April 2013 auf unbestimmte Zeit ernannt.
- Herr Johannes Haecker, geboren am 01. November 1967 in München (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde als neuer gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 08. April 2013 auf unbestimmte Zeit ernannt.
- Herr Achim Mattes, geboren am 29. April 1978 in Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde als neuer gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 08. April 2013 auf unbestimmte Zeit ernannt.

Référence de publication: 2013046297/22.

(130055969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

db x-trackers, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.899.

Faisant suite à l'assemblée générale du 02 Avril 2013, a été nommé administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014:

Manooj Mistry
Winchester House
1 Great Winchester Street
EC2N 2DB Londres
Royaume-Uni

sont re-nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014:

Werner Burg
2, Boulevard Konrad Adenauer
L-1115 Luxembourg
Klaus-Michael Vogel
2, Boulevard Konrad Adenauer
L-1115 Luxembourg

Jacques Elvinger
2, Place Winston Churchill
L-1340 Luxembourg

Est re-nommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014:

Ernst & Young S.A.
7, Parc d'activité Syrdall
L-5365 Munsbach

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 April 2013.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013045904/32.

(130056038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

HSH Nordbank Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 14.784.

Der Verwaltungsrat hat zur Kenntnis genommen, dass Herr Martin van Gemmeren zum 10.02.2012 sein Mandat als Vorsitzender des Verwaltungsrates und die Herren Ulrich Geuss zum 31.12.2011, Ulrich Voss zum 01.04.2012, Mark Bussmann zum 01.04.2012, Carsten Bäcker zum 04.08.2012 und Constantin von Österreich zum 31.12.2012 ihre Mandate als Verwaltungsratsmitglieder niedergelegt haben.

Der Verwaltungsrat setzt sich zum 26.03.2013 wie folgt zusammen:

- Herr Wolfgang Topp (Vorsitzender des Verwaltungsrates) seit dem 10.04.2012, mit beruflicher Wohnsitz Martensdamm 6, 24103 Kiel
- Herr Gunther Plohr, (Verwaltungsratsmitglied) seit dem 05.03.2012 mit beruflichem Wohnsitz Gerhart-Hauptmann-Platz 50, 20095 Hamburg
- Herr Dr. Thorsten Arens, (Verwaltungsratsmitglied) seit 15.05.2012 mit beruflichem Wohnsitz Gerhart-Hauptmann-Platz 50, 20095 Hamburg
- Herr Dr. David Mbonimana, (Verwaltungsratsmitglied) seit dem 11.02.2013 mit beruflichem Wohnsitz Gerhart-Hauptmann-Platz 50, 20095 Hamburg

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26.03.2013.

HSH NORDBANK SECURITIES S.A.

2, rue Jean Monnet, 2180 Luxembourg

Boite Postale 612, 2016 Luxembourg

Rüdiger Herres / Franz-Josef Glauben

Leiter Recht und Compliance / Geschäftsleiter

Référence de publication: 2013045590/27.

(130055720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Global Hospitality Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.375,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 139.166.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 15 mars 2013

En date du 15 mars 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Paul Harrison, en tant que gérant de la classe B, avec effet au 29 mars 2013.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe B de la Société:

- Monsieur Pankaj Birla, né le 9 avril 1967 à Siliguri (WB), Inde, résidant à Owlwood, Burleigh Lane, Ascot, SL58PF, Royaume-Uni, avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur Philippe van den Avenne

Monsieur Mark Bole

Monsieur Pieter-Jan van der Meer

Gérants de classe B:

Monsieur Reiner Sachau

Monsieur Satyajit Anand

Monsieur Pankaj Birla

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

International Hotel Licensing Company S.à r.l.

Référence de publication: 2013046116/27.

(130055986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

BRE/Chestnut Pledgeco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.011.

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de l'Associé, signé en date du 5 avril 2013, que l'associé unique de la Société, BRE/Chestnut Midco S.à r.l., a été renommé qu'on appelle maintenant BRE/Chestnut New Mezzco S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013045982/14.

(130056016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

BRE/Chestnut Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.038.

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de l'Associé, signé en date du 5 avril 2013, que l'associé unique de la Société, BRE/Chestnut Mezzco S.à r.l., a été renommé qu'on appelle maintenant BRE/Chestnut Pledgeco S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013045981/14.

(130056002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

AmTrust Re Theta, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 51.854.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 9 avril 2013

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

- Monsieur Ronald PIPOLY, né le 24.08.1966 à Ohio, Etats-Unis, demeurant 7, Reid Street, HM11, Hamilton (Bermudes)
- Monsieur Jeremy CADLE, né le 02.01.1965 à Boston, Etats-Unis, demeurant 7, Reid Street, HM11, Hamilton (Bermudes)
- Monsieur Lambert SCHROEDER, né le 12.07.1959 à Heppenbach, Belgique, demeurant 534, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Luxembourg)

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Peter NORRIS, né le 23.04.1966 à Ferndown, Royaume-Uni, comme nouvel Administrateur de la société, demeurant No 2 Minster Court, Mincing Lane, London EC3R 7BB, Royaume-Uni.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013

Sixième résolution

L'Assemblée Générale nomme KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg comme Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2013.

AmTrust Re Theta

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013046570/26.

(130057135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Ascania I S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 125.588.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/03/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013040921/12.

(130050826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 158.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 110.942.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.942 (the Company), incorporated pursuant to a deed before the undersigned notary on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed before the undersigned notary held on December 12, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 345 of February 12, 2013:

AIG Real Estate Opportunity X - South Korea, a company organized under the laws of United Kingdom, with registered office at 32 Old Slip 28th Floor, New York, NY 10005, United States of America, registered under number LP11010 (the Sole Shareholder),

Here represented by Mrs. Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given on March 18, 2013.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million Korean Won (KRW 2,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and fifty-six million Korean Won (KRW 156,000,000) to an amount of one hundred and fifty-eight million Korean Won (KRW 158,000,000) by the issuance of two (2) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of one hundred and nineteen thousand six hundred and twenty Korean Won (KRW 119,620.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million Korean Won (KRW 2,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and fifty-six million Korean Won (KRW 156,000,000) to an amount of one hundred and fifty-eight million Korean Won (KRW 158,000,000) by the issuance of two (2) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for two (2) new shares quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to one thousand nine hundred and fifty-three United States Dollars and ninety-three Cents (USD 1,953.93), being the equivalent of two million one hundred and nineteen thousand six hundred and twenty Korean Won (KRW 2,119,620.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,084.800 of which two million Korean Won (KRW 2,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and one hundred and nineteen thousand six hundred and twenty Korean Won (KRW 119,620.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of one thousand nine hundred and fifty-three United States Dollars and ninety-three Cents (USD 1,953.93) being the equivalent of two million one hundred and nineteen thousand six hundred and twenty Korean Won (KRW 2,119,620.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at one hundred and fifty-eight million Korean Won (KRW 158,000,000) represented by one hundred and fifty-eight (158) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (la Société), constituée suivant un acte reçu par-devant le notaire instrumentant le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 12 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 345 du 12 février 2013:

AIG Real Estate Opportunity X - South Korea, une société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 32 Old Slip 28th Floor, New York, NY 10005, immatriculée sous le numéro LP11010 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Madame Annick Braquet, avec résidence professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée le 18 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions de Won coréens (KRW 2.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-six millions de Won coréens (KRW 156.000.000.-), à un montant de cent cinquante-huit millions de Won coréens (KRW 158.000.000.-), par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000.-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de cent dix-neuf mille six cent vingt Won coréens (KRW 119.620,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions de Won coréens (KRW 2.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante-six millions de Won coréens (KRW 156.000.000,-), à un montant de cent cinquante-huit millions de Won coréens (KRW 158.000.000,-), par l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

L'Associé Unique déclare souscrire deux (2) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à mille neuf cent cinquante-trois dollars américains et quatre-vingt-treize cents (USD 1.953,93), équivalant à deux millions cent dix-neuf mille six cent vingt Won coréens (KRW 2.119.620,-) au taux de change de USD 1 = KRW 1.084,800 dont deux millions de Won coréens (KRW 2.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et cent dix-neuf mille six cent vingt Won coréens (KRW 119.620,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de mille neuf cent cinquante-trois dollars américains et quatre-vingt-treize cents (USD 1.953,93), équivalant à deux millions cent dix-neuf mille six cent vingt Won coréens (KRW 2.119.620,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante-huit millions de Won coréens (KRW 158.000.000,-) représenté par cent cinquante-huit (158) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune. »

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2013. Relation: LAC/2013/12526. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013041437/145.

(130051018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.